

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis avant réalisation de travaux

Numéro de dossier : **24/ING/16939/MKA**
 Date du repérage : **26/03/2024** à **10/03/2026**
 Remis au propriétaire : **17/04/2024** et **11/03/2026**

Références réglementaires et normatives

Textes réglementaires	La mission est effectuée en application de l'article L4412-2 du Code du Travail, décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

Immeuble bâti visité

Adresse	Rue : Site des Faïenceries Rue du Colonel Cazal Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°: Code postal, ville : . 57200 SARREGUEMINES
Périmètre de repérage :	 FOSSE ET EXTERIEUR
Type de logement : Fonction principale du bâtiment : Date de construction :	 Bâtiment Autres avant 1997

Le propriétaire et le donneur d'ordre

Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom : ... EPFGE Adresse : Service Comptabilité Rue Robert Blum BP 245 54701 PONT A MOUSSON Cedex
Le donneur d'ordre	Nom et prénom : ... EPFGE - TOUTAIN Sylvain Adresse : Rue Robert Blum BP 245 54701 PONT A MOUSSON CEDEX

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ----- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	KANNENGIESSER maxime	Opérateur de repérage	I.Cert Centre Alphasys - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE	Obtention : 07/03/2023 Échéance : 06/03/2030 N° de certification : CPDI5623

Raison sociale de l'entreprise : **INGEDIAG** (Numéro SIRET : **508.576.659.00074**)

Adresse : **11, rue Bois le Duc, 54500 Vandœuvre-les Nancy**

Désignation de la compagnie d'assurance : **MSIG**

Numéro de police et date de validité : **F210.19.1503 / 31/12/2026**

Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 11/03/2026, remis au propriétaire le 11/03/2026
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 51 pages

Sommaire

1 Les conclusions

2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses

3 La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

3.2.3 L'objectif de la mission

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

4 Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

4.4 Plan et procédures de prélèvements

5 Conclusion détaillé du repérage

5.1 Liste des produits et matériaux présentés par catégorie

5.2 Récapitulatif zone par zone

6 Signatures

7 Annexes

7.1 Schéma de repérage

7.2 Rapports d'essais

7.3 Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

1. – Les conclusions

1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante. (Détailé en partie 5 du présent rapport)

Les déchets amiantés ont été sortis des fosses lors des travaux de terrassement et rassemblés. Ils ont ensuite été recouverts par du polyane afin de sécuriser l'ensemble des déchets et répondre aux exigences réglementaires, ceci, avant la programmation de leur évacuation. La zone 5 a été désamiantée.

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations approfondies sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

Révision	Date	Objet
Version initiale	26/03/2024	Établissement du Dossier Technique
V2	30/05/2024	Complément en zone 5
V3	11/03/2026	Mise à jour 2026

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : ... Institut technique des gaz et de l'air (ITGA)

Adresse : rue de la terre Adelle 35760 Saint Gregoire

Numéro de l'accréditation Cofrac : 1-5967 rév. 12

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la réalisation de travaux dans l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

La mission est effectuée en application de l'article L4412-2 du Code du Travail, décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, arrêté du 16 juillet 2019 modifié relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser tous les matériaux et produits contenant de l'amiante situés dans la zone impactée par les travaux.»

Des listes de matériaux pouvant contenir de l'amiante sont définies de façon non exhaustive dans l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

3.2.4 Le programme de repérage

Le programme de repérage est défini par l'arrêté du 16 juillet 2019 modifié et de son annexe 1.

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités	Plaques ondulées et planes
	Ardoises, bardeaux bitumineux
	Éléments associés à la toiture
	Éléments sous toiture
	Étanchéité de toiture terrasse
2 - Parois verticales extérieures et Façades	Fenêtres de toit, lanternaux, verrières
	Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich
	Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage
	Façades lourdes y compris poteaux
	Menuiseries extérieures
3 - Parois verticales intérieures	Éléments associés aux façades
	Murs et cloisons maçonnés
	Poteaux
	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)
	Gaines et coffres verticaux
4 - Plafonds et faux plafonds	Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres
	Plafonds
	Poutres et charpentes
	Poutres et charpentes
5 - Planchers et planchers techniques	Gaines et coffres horizontaux
	Faux plafonds
	Suspentes et contrevents
	Revêtements de sols
	Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)
6 - Conduits et accessoires intérieurs	Clapets / volets coupe-feu
	Vide-ordures
	Portes et cloisons palières
	parois des équipements
	Matériels en machinerie
7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques	Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes
	Convecteurs et radiateurs électriques
	fusibles à broche
	canalisations électriques préfabriquées
	Coffres-forts
8 - Équipements divers et accessoires	Portes de placard, baignoires et éviers métalliques
	Jardinières, bac à sable incendie
	Étanchéité des murs enterrés
	Parois verticales et horizontales enterrées
	Conduits et fourreaux
9 - Fondations et soubassements	

10 - Aménagements, voiries et réseaux divers	Conduits, Siphons
	Voiries
	Espaces sportifs
	Aménagements extérieurs

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 Le périmètre de repérage

Programme détaillé des travaux :

Complément de recherche d'amiante, à la suite de la découverte de fosses enfouies sous des dallages et d'éléments éparpillés sur les extérieurs du site.

Complément de recherche d'amiante, suite à la découverte d'éléments lors de la dépose de produits amiantés en zone 5.

Descriptif des pièces visitées

**Zone des fosses,
extérieur**

**Enceinte,
zone 5**

Localisation	Description
Néant	-

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Éléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :

Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 12/02/2026 (mise à jour 2026)

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 26/03/2024 (1^{er} visite) + 10/03/2026

Heure d'arrivée : 09 h 00

Durée du repérage : 08 h 00

Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Michael FRANCOIS 06 29 52 35 15

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017 et de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

4.4 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

5. – Conclusion détaillé du repérage

5.1 Liste des produits et matériaux, présentée par catégorie

Dans le cadre de la mission, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités

ZPSO004 : Partie à inspecter : Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles ») | Description : [Molp] Peinture non séparable fibrociment gris avec fibres visibles.

Pièces : zone fosse

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
zone fosse	1	Identifiant : ZPSO004 Description : [Molp] Peinture non séparable fibrociment gris avec fibres visibles Zone : tas de gravat Quantification : 3047 m3 Résultat : Présence d'amiante	Oui zone fosse : tas de gravat	P006; P007; P008; P009; P010; P011	

ZPSO004-2 : Partie à inspecter : Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles ») | Description : [Met] Matériau compact beige.

Pièces : zone fosse

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
zone fosse	1	Identifiant : ZPSO004-2 Description : [Met] Matériau compact beige Zone : tas de gravat Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P008-2	P008-2	Idem photo : P008-2

ZPSO005 : Partie à inspecter : Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles ») | Description : PLAQUE PLANE.

Pièces : zone fosse

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
zone fosse	1	Identifiant : ZPSO005 Description : PLAQUE PLANE Zone : Sol Quantification : 3 m2 Résultat : Présence d'amiante	Oui zone fosse : Sol	P012	

ZPSO007 : Partie à inspecter : Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles ») | Description : Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »).

Pièces : Enceinte

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Enceinte	1	Identifiant : ZPSO007 Description : Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles ») Zone : Sol Quantification : 4 m2 Résultat : Présence d'amiante	Oui Enceinte : Sol	P014; P015	

ZPSO008 : Partie à inspecter : Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles ») | Description : Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »).

Pièces : Enceinte

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Enceinte	1	<u>Identifiant</u> : ZPSO008 <u>Description</u> : Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles ») <u>Zone</u> : gravat entrée du site <u>Quantification</u> : 4 m3 <u>Résultat</u> : Présence d'amiante	Oui Enceinte : gravat entrée du site	P016	

2 - Parois verticales extérieures et Façades

ZPSO010 : Partie à inspecter : Plaques | Description : Plaques.

Pièces : zone 5

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
zone 5	1	<u>Identifiant</u> : ZPSO010 <u>Description</u> : Plaques <u>Zone</u> : séparation bâtiment partie haute <u>Quantification</u> : 20 m2 <u>Résultat</u> : Présence d'amiante	Oui zone 5 : séparation bâtiment partie haute	P018	

3 - Parois verticales intérieures

ZPSO003 : Partie à inspecter : Colle de faïence | Description : [Met] Colle grise hétérogène.

Pièces : zone fosse

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
zone fosse	1	<u>Identifiant</u> : ZPSO003 <u>Description</u> : [Met] Colle grise hétérogène <u>Zone</u> : tas de gravat mélangé <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui zone fosse : tas de gravat mélangé	P004; P005	

ZPSO003-2 : Partie à inspecter : Colle de faïence | Description : [Met] Joint cassant gris.

Pièces : zone fosse

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
zone fosse	1	<u>Identifiant</u> : ZPSO003-2 <u>Description</u> : [Met] Joint cassant gris <u>Zone</u> : tas de gravat mélangé <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P005-2	P005-2	Idem photo : P005-2

4 - Plafonds et faux plafonds

ZPSO006 : Partie à inspecter : Panneaux et plaques | Description : PANOCELL.

Pièces : zone fosse

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
zone fosse	1	<u>Identifiant</u> : ZPSO006 <u>Description</u> : PANOCCELL <u>Zone</u> : GRAVAT <u>Quantification</u> : 1 m3 <u>Résultat</u> : Présence d'amiante	Oui zone fosse : GRAVAT	P013	

ZPSO011 : Partie à inspecter : Panneaux et plaques | Description : Panocell.

Pièces : zone 5

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
zone 5	1	<u>Identifiant</u> : ZPSO011 <u>Description</u> : Panocell <u>Zone</u> : Toiture <u>Quantification</u> : 10 m2 <u>Résultat</u> : Présence d'amiante	Oui zone 5 : Toiture	P019	

5 - Planchers et planchers techniques

ZPSO001 : Partie à inspecter : Colle de carrelage | Description : Colle de carrelage.

Pièces : zone fosse

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
zone fosse	1	<u>Identifiant</u> : ZPSO001 <u>Description</u> : Colle de carrelage <u>Zone</u> : Sol <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui zone fosse : Sol	P001	

ZPSO002 : Partie à inspecter : Colle de carrelage | Description : Colle de carrelage.

Pièces : zone fosse

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
zone fosse	1	<u>Identifiant</u> : ZPSO002 <u>Description</u> : Colle de carrelage <u>Zone</u> : Sol <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui zone fosse : Sol	P002; P003	

6 - Conduits et accessoires intérieurs

ZPSO009 : Partie à inspecter : Conduit en fibres-ciment | Description : Conduit en fibres-ciment.

Pièces : Enceinte

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
--------------	---------------	-------------	-------------	----------------	-------

Enceinte	1	Identifiant : ZPSO009 Description : Conduit en fibres-ciment Zone : conduite Quantification : 5 ml Résultat : Présence d'amiante	Oui Enceinte : conduite	P017	
----------	---	---	----------------------------	------	---

7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques

Sans objet

8 - Équipements divers et accessoires

Sans objet

9 - Fondations et soubassements

Sans objet

10 - Aménagements, voiries et réseaux divers

Sans objet

Composants ne figurant pas sur la Norme NF X 46-020 d'Août 2017

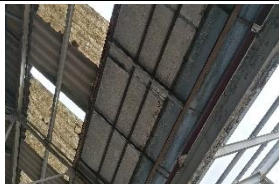
Sans objet

5.2 Récapitulatif zone par zone

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
ZPSO001	<u>Localisation</u> : zone fosse <u>Echantillons</u> : P001 <u>Description</u> : Colle de carrelage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO002	<u>Localisation</u> : zone fosse <u>Echantillons</u> : P002; P003 <u>Description</u> : Colle de carrelage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO003	<u>Localisation</u> : zone fosse <u>Echantillons</u> : P004; P005 <u>Description</u> : [Met] Colle grise hétérogène	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	 
ZPSO003-2	<u>Localisation</u> : zone fosse <u>Echantillons</u> : P005-2 <u>Description</u> : [Met] Joint cassant gris	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
ZPSO004	<u>Localisation</u> : zone fosse <u>Echantillons</u> : P006; P007; P008; P009; P010; P011 <u>Description</u> : [Molp] Peinture non séparable fibrociment gris avec fibres visibles	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	  
ZPSO004-2	<u>Localisation</u> : zone fosse <u>Echantillons</u> : P008-2 <u>Description</u> : [Met] Matériau compact beige	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO005	<u>Localisation</u> : zone fosse <u>Echantillons</u> : P012 <u>Description</u> : PLAQUE PLANE	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO006	<u>Localisation</u> : zone fosse <u>Echantillons</u> : P013 <u>Description</u> : PANOCELL	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
ZPSO007	<u>Localisation</u> : Enceinte <u>Echantillons</u> : P014; P015 <u>Description</u> : Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	 
ZPSO008	<u>Localisation</u> : Enceinte <u>Echantillons</u> : P016 <u>Description</u> : Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO009	<u>Localisation</u> : Enceinte <u>Echantillons</u> : P017 <u>Description</u> : Conduit en fibres-ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
ZPSO010	<u>Localisation</u> : zone 5 <u>Echantillons</u> : P018 <u>Description</u> : Plaques	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO011	<u>Localisation</u> : zone 5 <u>Echantillons</u> : P019 <u>Description</u> : Panocell	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

6. – Signatures

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert - Centre Alphasys - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE** (détail sur www.info-certif.fr)

Fait à **SARREGUEMINES**, le **11/03/2026**

Par : **KANNENGIESSER maxime**



Signature du représentant :

Signature du représentant :

ANNEXES**Au rapport de mission de repérage n° 24/ING/16939/MKA****Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes

7 Annexes

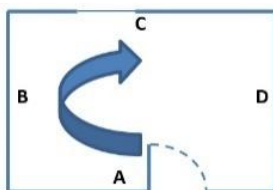
- 7.1 Schéma de repérage
- 7.2 Rapports d'essais
- 7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- 7.4 Conséquences réglementaires et recommandations
- 7.5 Recommandations générales de sécurité
- 7.6 Documents annexés au présent rapport

Méthodologie de dénomination des zones sur croquis

Afin de faciliter la localisation des zones amiantées dans le schéma, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis est la suivante :

- La zone de l'accès au local est nommée « A » et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées « B », « C », « D », ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- La zone « plafond » est indiquée en clair.
- La zone « sol » est indiquée en clair.



7.1 - Annexe - Schéma de repérage Plan A3



Nom du plan : fosse

Entreprise réalisant le repérage :
INGEDIAG
11, rue Bois le Duc, 54500 Vandœuvre-les Nancy

Adresse du bien :
Site des Faïenceries
Rue du Colonel Cazal
57200 SARREGUEMINES

Informations relatives au rapport du repérage :
Réf. du rapport : 24/ING/16939/MKA
Rédacteur : KANNENGIESSER maxime
Date : 26/03/2024

7.1 - Annexe - Schéma de repérage Plan A3



Nom du plan : périphérie

Entreprise réalisant le repérage : INGEDIAG 11, rue Bois le Duc, 54500 Vandœuvre-les Nancy	Adresse du bien : Site des Faïenceries Rue du Colonel Cazal 57200 SARREGUEMINES	Informations relatives au rapport du repérage : Réf. du rapport : 24/ING/16939/MKA Rédacteur : KANNENGISSER maxime Date : 26/03/2024
--	--	---

7.1 - Annexe - Schéma de repérage Plan A3



Nom du plan : Dépôt des déchets extrait des fosses

Entreprise réalisant le repérage :
INGEDIAG
11, rue Bois le Duc, 54500 Vandœuvre-les Nancy

Adresse du bien :
Site des Faïenceries
Rue du Colonel Cazal

57200 SARREGUEMINES

Informations relatives au rapport du repérage :
Réf. du rapport : 24/ING/16939/MKA
Rédacteur : KANNENGIESSER maxime
Date : 10/03/2026

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des échantillons prélevés : 21

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
ZPSO001-P001	zone fosse	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Colle de carrelage	Colle de carrelage Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Colle de carrelage Réf. laboratoire: IT032404-1554 Commentaires Laboratoire: [Met] Colle marron hétérogène Analyse à réaliser: Toutes les couches mélangées
ZPSO002-P002	zone fosse	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Colle de carrelage	Colle de carrelage Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Colle de carrelage Réf. laboratoire: IT032404-1555 Commentaires Laboratoire: [Met] Colle marron hétérogène Analyse à réaliser: Toutes les couches mélangées
ZPSO002-P003	zone fosse	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Colle de carrelage	Colle de carrelage Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Colle de carrelage Réf. laboratoire: IT032404-1556 Commentaires Laboratoire: [Met] Colle marron hétérogène + peinture en faible quantité non séparable Analyse à réaliser: Toutes les couches mélangées
ZPSO003-P004	zone fosse	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de faïence	[Met] Colle grise hétérogène Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Colle de faïence Réf. laboratoire: IT032404-1557 Commentaires Laboratoire: [Met] Colle marron hétérogène Analyse à réaliser: Toutes les couches mélangées
ZPSO003-P005	zone fosse	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de faïence	[Met] Colle grise hétérogène Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Colle de faïence Envoyé au labo en tant que : Colle de faïence Réf. laboratoire: IT032404-1558 Commentaires Laboratoire: [Met] Colle grise hétérogène Analyse à réaliser: Toutes les couches mélangées
ZPSO003-2-P005-2	zone fosse	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de faïence	[Met] Joint cassant gris Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Colle de faïence Envoyé au labo en tant que : Colle de faïence Réf. laboratoire: IT032404-1558 Commentaires Laboratoire: [Met] Joint cassant gris Analyse à réaliser: Toutes les couches mélangées
ZPSO004-P006	zone fosse	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)	[Molp] Peinture non séparable fibrociment gris avec fibres visibles Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles ») Réf. laboratoire: IT032404-1559 Commentaires Laboratoire: [Molp] Fibrociment gris avec fibres visibles Analyse à réaliser: Toutes les couches mélangées
ZPSO004-P007	zone fosse	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)	[Molp] Peinture non séparable fibrociment gris avec fibres visibles Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles ») Réf. laboratoire: IT032404-1560 Commentaires Laboratoire: [Molp] Fibrociment gris avec fibres visibles Analyse à réaliser: 1 couche
ZPSO004-P008	zone fosse	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)	[Molp] Peinture non séparable fibrociment gris avec fibres visibles Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles ») Envoyé au labo en tant que : Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles ») Réf. laboratoire: IT032404-1561 Commentaires Laboratoire: [Molp] Peinture non séparable + fibrociment gris avec fibres visibles Analyse à réaliser: Toutes les couches mélangées

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
ZPSO004-2-P008-2	zone fosse	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)	[Met] Matériau compact beige Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles ») Envoyé au labo en tant que : Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles ») Réf. laboratoire: IT032404-1561 Commentaires Laboratoire: [Met] Matériau compact beige Analyse à réaliser: Toutes les couches mélangées
ZPSO004-P009	zone fosse	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)	[Molp] Peinture non séparable fibrociment gris avec fibres visibles Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles ») Réf. laboratoire: IT032404-1562 Commentaires Laboratoire: [Molp] Fibrociment gris avec fibres visibles Analyse à réaliser: Toutes les couches mélangées
ZPSO004-P010	zone fosse	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)	[Molp] Peinture non séparable fibrociment gris avec fibres visibles Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles ») Réf. laboratoire: IT032404-1563 Commentaires Laboratoire: [Molp] Peinture non séparable + fibrociment gris avec fibres visibles Analyse à réaliser: Toutes les couches mélangées
ZPSO004-P011	zone fosse	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)	[Molp] Peinture non séparable fibrociment gris avec fibres visibles Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles ») Réf. laboratoire: IT032404-1564 Commentaires Laboratoire: [Molp] Fibrociment gris avec fibres visibles Analyse à réaliser: Toutes les couches mélangées
ZPSO005-P012	zone fosse	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)	PLAQUE PLANE Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: PLAQUE PLANE Réf. laboratoire: IT032404-1565 Commentaires Laboratoire: [Molp] Peinture non séparable + fibrociment gris avec fibres visibles Analyse à réaliser: Toutes les couches mélangées
ZPSO006-P013	zone fosse	4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds	Panneaux et plaques	PANOCELL Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: PANOCELL Réf. laboratoire: IT032404-1566 Commentaires Laboratoire: [Molp] Carton avec aluminium Analyse à réaliser: Toutes les couches mélangées
ZPSO007-P014	Enceinte	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)	Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles ») Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles ») Réf. laboratoire: IT032404-1567 Commentaires Laboratoire: [Molp] Peintures multiples non séparable + fibrociment gris avec fibres visibles Analyse à réaliser: Toutes les couches mélangées
ZPSO007-P015	Enceinte	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)	Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles ») Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles ») Réf. laboratoire: IT032404-1568 Commentaires Laboratoire: [Molp] Peinture en faible quantité non séparable + fibrociment gris avec fibres visibles Analyse à réaliser: Toutes les couches mélangées
ZPSO008-P016	Enceinte	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)	Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles ») Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles ») Réf. laboratoire: IT032404-1569 Commentaires Laboratoire: [Molp] Fibrociment gris avec fibres visibles Analyse à réaliser: Toutes les couches mélangées
ZPSO009-P017	Enceinte	6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Conduit en fibres-ciment	Conduit en fibres-ciment Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Conduit en fibres-ciment Réf. laboratoire: IT032404-1570 Commentaires Laboratoire: [Molp] Fibrociment gris avec fibres visibles Analyse à réaliser: Toutes les couches mélangées

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
ZPSO010-P018	zone 5	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich	Plaques	Plaques Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Plaques Réf. laboratoire: IT032405-9383 Commentaires Laboratoire: [Molp] Matériau compact beige avec fibres visibles Analyse à réaliser: 1 couche
ZPSO011-P019	zone 5	4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds	Panneaux et plaques	Panocell Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Panocell Réf. laboratoire: IT032405-9384 Commentaires Laboratoire: [Molp] Carton avec aluminium Analyse à réaliser: 1 couche

Copie des rapports d'essais :



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT032404-1554 EN DATE DU 05/04/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Cliant :

INGEDIAG
M. Maxime KANNENGISSER
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0324-3235
Echantillon ITGA : IT032404-1554
Reçu au laboratoire le : 02/04/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	24/ING/16939/MKA_2024_03_29_1003_5145
Dossier client	24/ING/16939/MKA - Site des Faïenceries Rue du Colonel Cazal 57200 SARREGUEMINES
Echantillon	P001 - Colle de carrelage - zone fosse
Description ITGA	Carrelage / Colle marron hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Colle marron hétérogène	META (A) le 05/04/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : KDB

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 25

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT032404-1555 EN DATE DU 05/04/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
M. Maxime KANNENGISSER
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0324-3235
Echantillon ITGA : IT032404-1555
Reçu au laboratoire le : 02/04/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	24/ING/16939/MKA_2024_03_29_1003_5145
Dossier client	24/ING/16939/MKA - Site des Faïenceries Rue du Colonel Cazal 57200 SARREGUEMINES
Echantillon	P002 - Colle de carrelage - zone fosse
Description ITGA	Carrelage / Colle marron hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Colle marron hétérogène	META (A) le 05/04/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : KDB

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 25

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT032404-1556 EN DATE DU 05/04/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
M. Maxime KANNENGISSER
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0324-3235
Echantillon ITGA : IT032404-1556
Reçu au laboratoire le : 02/04/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	24/ING/16939/MKA_2024_03_29_1003_5145
Dossier client	24/ING/16939/MKA - Site des Faïenceries Rue du Colonel Cazal 57200 SARREGUEMINES
Echantillon	P003 - Colle de carrelage - zone fosse
Description ITGA	Carrelage / Colle marron hétérogène / Peinture en faible quantité

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Colle marron hétérogène + Peinture en faible quantité non séparable	META (A) le 05/04/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : KDB (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 25

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT032404-1557 EN DATE DU 05/04/2024

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
M. Maxime KANNENGISSER
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0324-3235
Echantillon ITGA : IT032404-1557
Reçu au laboratoire le : 02/04/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	24/ING/16939/MKA_2024_03_29_1003_5145
Dossier client	24/ING/16939/MKA - Site des Faïenceries Rue du Colonel Cazal 57200 SARREGUEMINES
Echantillon	P004 - Colle de faïence - zone fosse
Description ITGA	Carrelage / Colle marron hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Colle marron hétérogène	META (A) le 05/04/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : DDG

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 25

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT032404-1558 EN DATE DU 05/04/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
M. Maxime KANNENGISSER
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0324-3235
Echantillon ITGA : IT032404-1558
Reçu au laboratoire le : 02/04/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	24/ING/16939/MKA_2024_03_29_1003_5145
Dossier client	24/ING/16939/MKA - Site des Faïenceries Rue du Colonel Cazal 57200 SARREGUEMINES
Echantillon	P005 - Colle de faïence - zone fosse
Description ITGA	Carrelage / Colle grise hétérogène / Joint cassant gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Colle grise hétérogène	META (A) le 05/04/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : DDG
Joint cassant gris	META (A) le 05/04/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : DDG

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 25

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT032404-1559 EN DATE DU 05/04/2024

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
M. Maxime KANNENGISSER
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0324-3235
Echantillon ITGA : IT032404-1559
Reçu au laboratoire le : 02/04/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	24/ING/16939/MKA_2024_03_29_1003_5145
Dossier client	24/ING/16939/MKA - Site des Faïenceries Rue du Colonel Cazal 57200 SARREGUEMINES
Echantillon	P006 - Plaques en fibres-ciment (y compris plaques sous tuiles) - zone fosse
Description ITGA	Fibrociment gris avec fibres visibles

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Fibrociment gris avec fibres visibles	MOLP le 05/04/2024 Nombre de préparations : 5 Nombre de supports d'analyse : 6	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : MRT

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 25

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT032404-1560 EN DATE DU 05/04/2024

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
M. Maxime KANNENGISSER
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0324-3235
Echantillon ITGA : IT032404-1560
Reçu au laboratoire le : 02/04/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	24/ING/16939/MKA_2024_03_29_1003_5145
Dossier client	24/ING/16939/MKA - Site des Faïenceries Rue du Colonel Cazal 57200 SARREGUEMINES
Echantillon	P007 - Plaques en fibres-ciment (y compris plaques sous tuiles) - zone fosse
Description ITGA	Fibrociment gris avec fibres visibles

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Fibrociment gris avec fibres visibles	MOLP le 05/04/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : MRH

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 25

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT032404-1561 EN DATE DU 05/04/2024

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
M. Maxime KANNENGISSER
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0324-3235
Echantillon ITGA : IT032404-1561
Reçu au laboratoire le : 02/04/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	24/ING/16939/MKA_2024_03_29_1003_5145
Dossier client	24/ING/16939/MKA - Site des Faïenceries Rue du Colonel Cazal 57200 SARREGUEMINES
Echantillon	P008 - Plaques en fibres-ciment (y compris plaques sous tuiles) - zone fosse
Description ITGA	Peinture / Fibrociment gris avec fibres visibles / Matériau compact beige

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Fibrociment gris avec fibres visibles	MOLP le 05/04/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : MRH (2)
Matériau compact beige	META (A) le 05/04/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : KDB

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 25

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT032404-1562 EN DATE DU 05/04/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
M. Maxime KANNENGISSER
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0324-3235
Echantillon ITGA : IT032404-1562
Reçu au laboratoire le : 02/04/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	24/ING/16939/MKA_2024_03_29_1003_5145
Dossier client	24/ING/16939/MKA - Site des Faïenceries Rue du Colonel Cazal 57200 SARREGUEMINES
Echantillon	P009 - Plaques en fibres-ciment (y compris plaques sous tuiles) - zone fosse
Description ITGA	Fibrociment gris avec fibres visibles / Mousse végétale

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
► Fibrociment gris avec fibres visibles	MOLP le 05/04/2024 Confirmé au META (A) Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : MRH

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 25

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT032404-1563 EN DATE DU 05/04/2024

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
M. Maxime KANNENGISSER
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0324-3235
Echantillon ITGA : IT032404-1563
Reçu au laboratoire le : 02/04/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	24/ING/16939/MKA_2024_03_29_1003_5145
Dossier client	24/ING/16939/MKA - Site des Faïenceries Rue du Colonel Cazal 57200 SARREGUEMINES
Echantillon	P010 - Plaques en fibres-ciment (y compris plaques sous tuiles) - zone fosse
Description ITGA	Peinture / Fibrociment gris avec fibres visibles

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Peinture non séparable + Fibrociment gris avec fibres visibles	MOLP le 05/04/2024 Nombre de préparations : 5 Nombre de supports d'analyse : 6	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : MRT (1)

(1) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 25

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT032404-1564 EN DATE DU 05/04/2024

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
M. Maxime KANNENGISSER
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0324-3235
Echantillon ITGA : IT032404-1564
Reçu au laboratoire le : 02/04/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	24/ING/16939/MKA_2024_03_29_1003_5145
Dossier client	24/ING/16939/MKA - Site des Faïenceries Rue du Colonel Cazal 57200 SARREGUEMINES
Echantillon	P011 - Plaques en fibres-ciment (y compris plaques sous tuiles) - zone fosse
Description ITGA	Fibrociment gris avec fibres visibles / Mousse végétale

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Fibrociment gris avec fibres visibles	MOLP le 05/04/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : MRH

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 25

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT032404-1565 EN DATE DU 05/04/2024

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
M. Maxime KANNENGISSER
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0324-3235
Echantillon ITGA : IT032404-1565
Reçu au laboratoire le : 02/04/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	24/ING/16939/MKA_2024_03_29_1003_5145
Dossier client	24/ING/16939/MKA - Site des Faïenceries Rue du Colonel Cazal 57200 SARREGUEMINES
Echantillon	P012 - PLAQUE PLANE - zone fosse
Description ITGA	Peinture / Fibrociment gris avec fibres visibles

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Peinture non séparable + Fibrociment gris avec fibres visibles	MOLP le 05/04/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : MRH (1)

(1) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 25

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT032404-1566 EN DATE DU 05/04/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
M. Maxime KANNENGISSER
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0324-3235
Echantillon ITGA : IT032404-1566
Reçu au laboratoire le : 02/04/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	24/ING/16939/MKA_2024_03_29_1003_5145
Dossier client	24/ING/16939/MKA - Site des Faïenceries Rue du Colonel Cazal 57200 SARREGUEMINES
Echantillon	P013 - PANOCELL - zone fosse
Description ITGA	Carton avec aluminium / Poussières

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▶ Carton avec aluminium	MOLP le 05/04/2024 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : MRT

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 25

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT032404-1567 EN DATE DU 05/04/2024

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
M. Maxime KANNENGISSER
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0324-3235
Echantillon ITGA : IT032404-1567
Reçu au laboratoire le : 02/04/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	24/ING/16939/MKA_2024_03_29_1003_5145
Dossier client	24/ING/16939/MKA - Site des Faïenceries Rue du Colonel Cazal 57200 SARREGUEMINES
Echantillon	P014 - Plaques en fibres-ciment (y compris plaques sous tuiles) - Enceinte
Description ITGA	Peintures multiples / Fibrociment gris avec fibres visibles

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Peintures multiples non séparable + Fibrociment gris avec fibres visibles	MOLP le 05/04/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : MRH (1)

(1) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 25

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT032404-1568 EN DATE DU 05/04/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
M. Maxime KANNENGISSER
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0324-3235
Echantillon ITGA : IT032404-1568
Reçu au laboratoire le : 02/04/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	24/ING/16939/MKA_2024_03_29_1003_5145
Dossier client	24/ING/16939/MKA - Site des Faïenceries Rue du Colonel Cazal 57200 SARREGUEMINES
Echantillon	P015 - Plaques en fibres-ciment (y compris plaques sous tuiles) - Enceinte
Description ITGA	Peinture en faible quantité / Fibrociment gris avec fibres visibles

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
Peinture en faible quantité non séparable + Fibrociment gris avec fibres visibles	MOLP le 05/04/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : MRH (1)

(1) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 25

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT032404-1569 EN DATE DU 05/04/2024

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
M. Maxime KANNENGISSER
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0324-3235
Echantillon ITGA : IT032404-1569
Reçu au laboratoire le : 02/04/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	24/ING/16939/MKA_2024_03_29_1003_5145
Dossier client	24/ING/16939/MKA - Site des Faïenceries Rue du Colonel Cazal 57200 SARREGUEMINES
Echantillon	P016 - Plaques en fibres-ciment (y compris plaques sous tuiles) - Enceinte
Description ITGA	Fibrociment gris avec fibres visibles / Mousse végétale

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Fibrociment gris avec fibres visibles	MOLP le 05/04/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : MRH

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 25

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT032404-1570 EN DATE DU 05/04/2024

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
M. Maxime KANNENGISSER
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0324-3235
Echantillon ITGA : IT032404-1570
Reçu au laboratoire le : 02/04/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	24/ING/16939/MKA_2024_03_29_1003_5145
Dossier client	24/ING/16939/MKA - Site des Faïenceries Rue du Colonel Cazal 57200 SARREGUEMINES
Echantillon	P017 - Conduit en fibres-ciment - Enceinte
Description ITGA	Fibrociment gris avec fibres visibles / Mousse végétale

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Fibrociment gris avec fibres visibles	MOLP le 05/04/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante	Crocidolite Chrysotile	Analyste : MRH

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 25

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT032405-9383 EN DATE DU 03/06/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
M. Maxime KANNENGISSER
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0324-5463
Echantillon ITGA : IT032405-9383
Reçu au laboratoire le : 31/05/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	24/ING/16939/MKA_2024_05_31_0757_5928
Dossier client	24/ING/16939/MKA - Site des Faïenceries Rue du Colonel Cazal 57200 SARREGUEMINES
Echantillon	P018 - Plaques - zone 5
Description ITGA	Matériau compact beige avec fibres visibles

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
▶ Matériau compact beige avec fibres visibles	MOLP le 03/06/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : MRT

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 25

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT032405-9384 EN DATE DU 03/06/2024

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
M. Maxime KANNENGISSER
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0324-5463
Echantillon ITGA : IT032405-9384
Reçu au laboratoire le : 31/05/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	24/ING/16939/MKA_2024_05_31_0757_5928
Dossier client	24/ING/16939/MKA - Site des Faïenceries Rue du Colonel Cazal 57200 SARREGUEMINES
Echantillon	P019 - Panocell - zone 5
Description ITGA	Carton avec aluminium

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
▶ Carton avec aluminium	MOLP le 03/06/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : MRT

Validé par : Marwa TRABELSI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 25

Page 1 / 1

7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Matériaux ou produit qualifié de dégradés

Localisation	Identifiant + Description	Etat de conservation	Mesures d'ordre générales préconisées
zone fosse	Identifiant: ZPSO004 Echantillon: P006, réf. labo.: IT032404-1559 P007, réf. labo.: IT032404-1560 P008, réf. labo.: IT032404-1561 P009, réf. labo.: IT032404-1562 P010, réf. labo.: IT032404-1563 P011, réf. labo.: IT032404-1564 Description: [Molp] Peinture non séparable fibrociment gris avec fibres visibles Composant de la construction: 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes Partie à sonder: Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles ») Quantité estimée: 3250 m3	AC2 - Z-I	
	Identifiant: ZPSO005 Réf. échantillon: P012 Réf. laboratoire: IT032404-1565 Description: PLAQUE PLANE Composant de la construction: 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes Partie à sonder: Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles ») Quantité estimée: 3 m2	AC2 - Z-I	
	Identifiant: ZPSO006 Réf. échantillon: P013 Réf. laboratoire: IT032404-1566 Description: PANOCELL Composant de la construction: 4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds Partie à sonder: Panneaux et plaques Quantité estimée: 1 m3	AC2 - Z-I	
Enceinte	Identifiant: ZPSO007 Echantillon: P014, réf. labo.: IT032404-1567 P015, réf. labo.: IT032404-1568 Description: Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles ») Composant de la construction: 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes Partie à sonder: Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles ») Quantité estimée: 4 m2	AC2 - Z-I	
	Identifiant: ZPSO008 Réf. échantillon: P016 Réf. laboratoire: IT032404-1569 Description: Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles ») Composant de la construction: 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes Partie à sonder: Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles ») Quantité estimée: 4 m3	AC2 - Z-I	
	Identifiant: ZPSO009 Réf. échantillon: P017 Réf. laboratoire: IT032404-1570 Description: Conduit en fibres-ciment Composant de la construction: 6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) Partie à sonder: Conduit en fibres-ciment Quantité estimée: 5 ml	AC2 - Z-I	

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

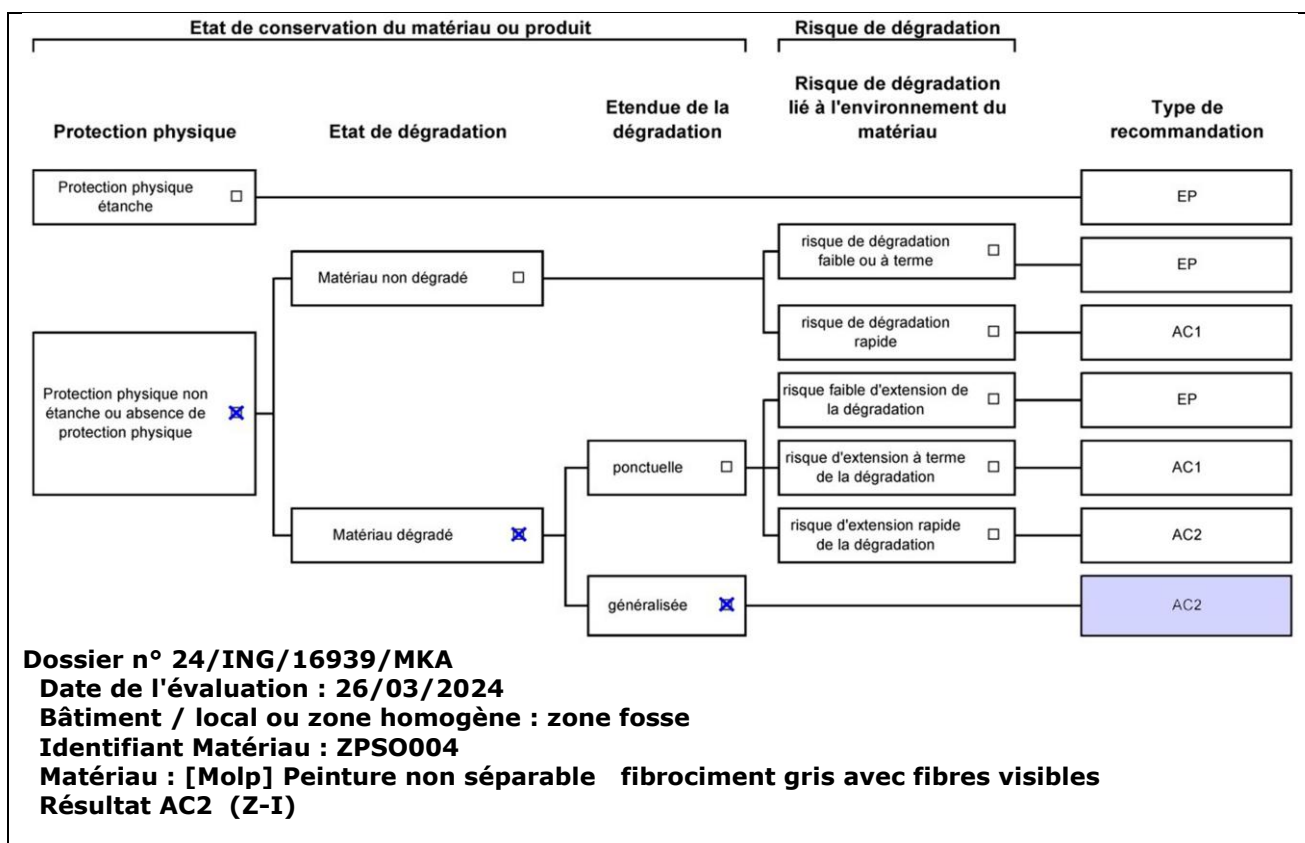
1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des autres matériaux ou produit de la liste B



Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☐				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒	Matériau non dégradé ☐		risque de dégradation faible ou à terme ☐	EP
			risque de dégradation rapide ☐	AC1
	Matériau dégradé ☒	ponctuelle ☐	risque faible d'extension de la dégradation ☐	EP
			risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC1
			risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
	généralisée ☒		AC2	

Dossier n° 24/ING/16939/MKA
Date de l'évaluation : 26/03/2024
Bâtiment / local ou zone homogène : zone fosse
Identifiant Matériau : ZPSO005
Matériau : PLAQUE PLANE
Résultat AC2 (Z-I)

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☐				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒	Matériau non dégradé ☐		risque de dégradation faible ou à terme ☐	EP
			risque de dégradation rapide ☐	AC1
	Matériau dégradé ☒	ponctuelle ☐	risque faible d'extension de la dégradation ☐	EP
			risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC1
			risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
	généralisée ☒		AC2	

Dossier n° 24/ING/16939/MKA
Date de l'évaluation : 26/03/2024
Bâtiment / local ou zone homogène : Enceinte
Identifiant Matériau : ZPSO007
Matériau : Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)
Résultat AC2 (Z-I)

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☐				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒	Matériau non dégradé ☐		risque de dégradation faible ou à terme ☐	EP
			risque de dégradation rapide ☐	AC1
	Matériau dégradé ☒	ponctuelle ☐	risque faible d'extension de la dégradation ☐	EP
			risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC1
		généralisée ☒	risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
				AC2

Dossier n° 24/ING/16939/MKA
Date de l'évaluation : 26/03/2024
Bâtiment / local ou zone homogène : Enceinte
Identifiant Matériau : ZPSO008
Matériau : Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)
Résultat AC2 (Z-I)

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☐				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒	Matériau non dégradé ☐		risque de dégradation faible ou à terme ☐	EP
			risque de dégradation rapide ☐	AC1
	Matériau dégradé ☒	ponctuelle ☐	risque faible d'extension de la dégradation ☐	EP
			risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC1
		généralisée ☒	risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
				AC2

Dossier n° 24/ING/16939/MKA
Date de l'évaluation : 26/03/2024
Bâtiment / local ou zone homogène : Enceinte
Identifiant Matériau : ZPSO009
Matériau : Conduit en fibres-ciment
Résultat AC2 (Z-I)

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
--	--	---

L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entraîner rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.
---	--	---

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que le risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

- Réalisation d'une « évaluation périodique »,** lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
 - Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 - Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
- Réalisation d'une « action corrective de premier niveau »,** lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
 - Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
 - Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
 - Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
 - Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.
- Réalisation d'une « action corrective de second niveau »,** qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
 - Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
 - Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
 - Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
 - Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.5 - Annexe - Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret n° 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

7.6 - Annexe - Autres documents